

Accompagnantes d'élèves handicapés Une aide indispensable que le gouvernement s'acharne à remettre en cause

125 000 accompagnantes pour 400 000 enfants en situation de handicap scolarisés dans des classes ordinaires : le compte n'y est pas !

Qui sont les accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) ?

Des femmes (90 % de la profession), mal payées (800 euros par mois en moyenne pour un contrat de 24 heures hebdomadaires), privées de statut et très souvent de formation.

Que font-elles ?

Elles jouent un rôle majeur pour permettre la scolarisation des élèves handicapés. Elles accompagnent des enfants aux pathologies diverses : autisme, troubles de l'attention, handicap moteur, dyspraxie (1), dyslexie (2), etc.

Comment leurs missions sont-elles organisées ?

Initialement, il leur était attribué un nombre d'heures par enfant, « variable selon le handicap ». Désormais, le système des pôles inclusifs d'accompagnement local (PIAL) affecte les AESH non plus à un élève mais à un secteur. Elles ont donc la charge de plusieurs élèves handicapés, dans des écoles et établissements différents qui peuvent être très éloignés géographiquement, avec un nombre d'heures limité pour chaque enfant.

Quelles sont leurs revendications ?

L'abandon des PIAL, un statut, une formation et un salaire décent.

Quel est le rapport avec la situation des élèves handicapés ?

La détérioration des conditions de travail des AESH dégrade les conditions d'accompagnement des élèves. La situation de ces élèves handicapés exige que chacun puisse bénéficier d'une accompagnante dédiée.

Que faudrait-il pour cela ?

Tripler leur nombre, ce qui entraînerait une dépense budgétaire supplémentaire de 6 milliards d'euros, soit un peu plus de 1 % des 560 milliards offerts aux patrons depuis le début de la pandémie.

Même si le salaire des AESH était doublé – ce qui serait loin d'être scandaleux au regard des services rendus –, le surcoût resterait très modeste.

Des dépenses nouvelles indispensables... mais inacceptables pour le gouvernement Macron-Castex

Le sort que le gouvernement réserve aux enfants handicapés concentre le sort réservé à toute la population. Il porte un nom : la barbarie.

Légitime est la mobilisation des AESH avec leurs organisations syndicales pour leurs revendications.

Une mobilisation qui met à l'ordre du jour l'urgence de la rupture avec ce gouvernement.

Dehors Macron et sa politique !

(1) Difficulté à réaliser certains gestes et actions volontaires.

(2) Difficulté de lecture.

Lisez toutes ces informations dans *La Tribune des travailleurs*.

Prenez contact avec le POID.

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant démocratique.

Nom, prénom :

Adresse :

.....

A retourner à : poidemocratique@gmail.com ou à POID, 67 avenue Faidherbe, 93100 Montreuil.